

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 14 novembre 2022 portant délégation de signature de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Centre-Est

NOR : JUSF2230516A

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 21 août 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Paul RENOUX, directeur des ressources humaines de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2018 portant nomination de Madame Aurélia AGERON, responsable de la gestion administrative et financière des ressources humaines de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2018 portant nomination de Madame Danièle BUREL, directrice territoriale des Savoie ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2019 portant nomination de Madame Julie GURCEL (MARQUET), directrice territoriale adjointe de la Loire ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2020 portant nomination de Madame Emilie BUTTIN, directrice territoriale de l'Isère ;

Vu l'arrêté du 5 août 2020 portant nomination de Madame Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Matthieu MONTIGNEAUX, directeur territorial Rhône-Ain ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 portant nomination de Madame Magali CHANAL, directrice territoriale de l'Auvergne ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2021 portant nomination de Madame Daniela STEFANESCU (SEIGNEZ), directrice territoriale Drôme-Ardèche ;

Vu l'arrêté du 5 août 2021, portant nomination de Madame Florence OLIVIER (HOANG OLIVIER), responsable de la gestion des parcours et des compétences à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2021, portant nomination de Madame Jeanne BOULARD DE GATELLIER (DE MILLY), conseillère juridique RH à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2022 portant nomination de Madame Caroline CHASSOT (BOULOT), directrice interrégionale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à

- Madame Caroline CHASSOT (BOULOT), directrice interrégionale adjointe ;
 - Monsieur Jean-Paul RENOUX, directeur des ressources humaines ;
 - Madame Jeanne BOULARD DE GATELLIER (DE MILLY), conseillère juridique RH ;
 - Madame Florence OLIVIER (HOANG OLIVIER), responsable de la gestion des parcours et des compétences ;
 - Madame Aurélia AGERON, responsable de la gestion administrative et financière,
- à l'effet de signer au nom de la directrice interrégionale, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1er de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé.

Article 2

Délégation est donnée à Madame Danièle BUREL, directrice territoriale des Savoie, Monsieur Matthieu MONTIGNEAUX, directeur territorial Rhône-Ain, Madame Julie GURCEL (MARQUET), directrice territoriale ajoinde Loire, Madame Magali CHANAL, directrice territoriale Auvergne, Madame Daniela SEIGNEZ, directrice territoriale Drôme-Ardèche, Madame Emilie BUTTIN, directrice territoriale Isère, à l'effet de signer au nom de la directrice interrégionale dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence accordées au titre du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique sont à distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du même décret ;

2° Pour les agents contractuels :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait le 14 novembre 2022.

la Directrice interrégionale
de la Protection judiciaire
de la jeunesse Centre-Est,
Christine LESTRADE



